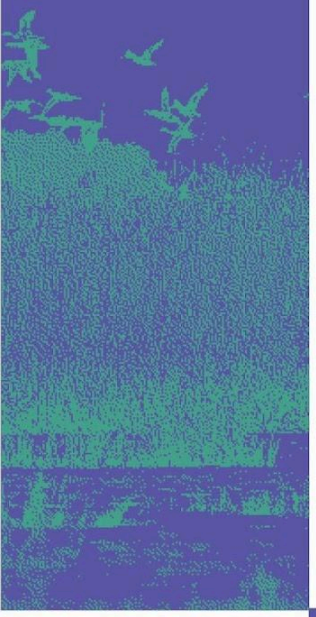
Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Parc naturel régional de Brière

unesco
Réserve de biosphère
Entre Loire et Vilaine,
des marais aux marées



Note d'enjeux

Ajustement du périmètre d'étude pour la révision

De Montoir-de-Bretagne à Guérande

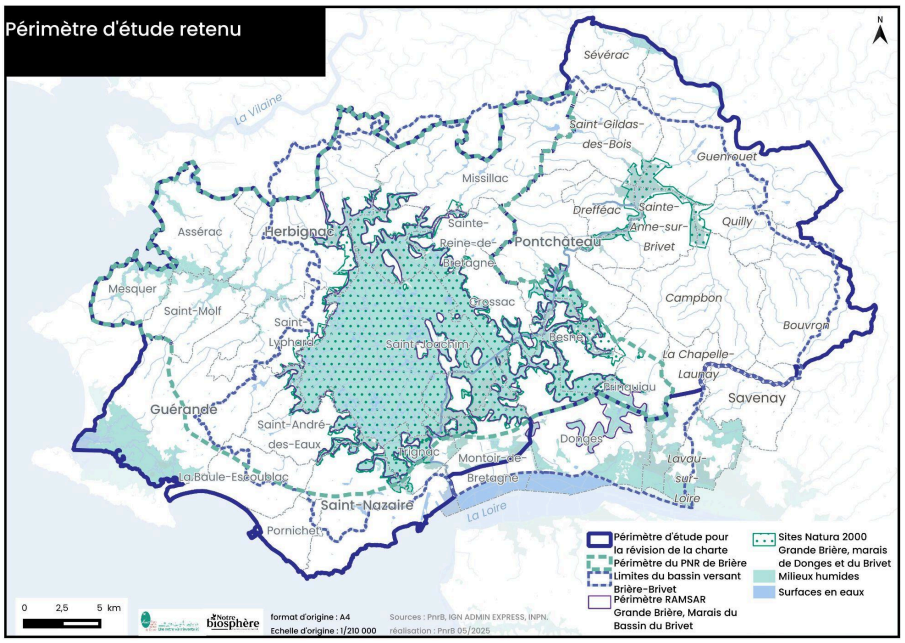
parc-naturel-briere.com

OBJECTIF 2044
DESSINONS LE NOUVEAU PARC NATUREL RÉGIONAL

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Le contexte de l'ajustement du périmètre d'étude pour la révision de la Charte du PNR de Brière

Dans le cadre de la procédure de la révision de la Charte, un périmètre d'étude a été acté par voie de délibération par le Conseil Régional le 19 juin 2025, compétent en la matière. Pour la frange sud de Guérande à Trignac, le choix a été fait d'intégrer les communes entières dans un premier temps puis d'ajuster le périmètre en fonction des enjeux identifiés et d'un dialogue avec les communes concernées. Seule la commune de Montoir-de-Bretagne n'a pas été retenue en commune entière à l'issue d'une concertation avec la Région pour tenir compte du projet de PNR Estuaire et la Loire et Grand-Lieu. L'ajustement concerne donc les communes de Guérande, La Baule-Escoublac, Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne.



Dans son avis rendu le 14 janvier 2026, l'État a confirmé l'intérêt de la démarche d'extension tout en appelant à préciser plus finement ce périmètre, notamment afin de mieux identifier les espaces à enjeux patrimoniaux et d'assurer la cohérence du projet. Dans ce cadre, le Parc a engagé un travail d'analyse visant à proposer des tracés plus précis, conciliant les enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers avec les réalités urbaines et les projets des communes. Le Parc a ensuite mis en place une démarche partenariale pour procéder à cet ajustement, en engageant une concertation.

La méthodologie de concertation

Afin d'ajuster le périmètre d'étude, le PNR de Brière a mis en place une concertation à plusieurs niveaux, permettant ainsi de prendre en compte l'avis de l'Etat et de la Région, du Conseil Scientifique et Prospectif, des EPCI et des communes concernées, et du Comité technique de la révision de la charte qui présente la composition suivante : Etat (DDTM, DREAL), Région, Département, SBVB, Cap Atlantique-La Baule-Guérande Agglo, Saint-Nazaire Agglo, CC Pontchâteau Saint-Gildas, CC Estuaire et Sillon, Agence de l'eau Loire-Bretagne. Une concertation spécifique a été mise en place avec l'échelon local, auprès des EPCI et des communes concernées. La concertation s'est déroulée de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Récapitulatif de la concertation pour l'ajustement du périmètre sud (Guérande à Montoir-de-Bretagne)		
Etat / Région	Technique	27/04/26
Conseil Scientifique et Prospectif	Technique	28/04/26
Comité Technique de Révision de la Charte	Technique	30/04/26
Comité de Pilotage de Révision de la Charte (bureau du Parc élargi au périmètre d'extension et aux services de l'Etat)	Politique	08/07/26
Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo		
Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo	Technique	22/05/26
Guérande	Technique + délégués au Parc et adjoints	02/06/26
	Maire + Président PNRB	08/06/26
La Baule Escoublac	Technique + délégués au Parc et adjoints	15/06/26
	Maire + Président PNRB	29/06/26
Saint-Nazaire Agglo		
Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne	Technique + délégués au Parc et adjoints	04/06/26
	Maires + Président PNRB	09/06/26
Réunion des Vice-Présidents de Saint-Nazaire Agglo	Politique	30/06/26

Les enjeux proposés à la discussion

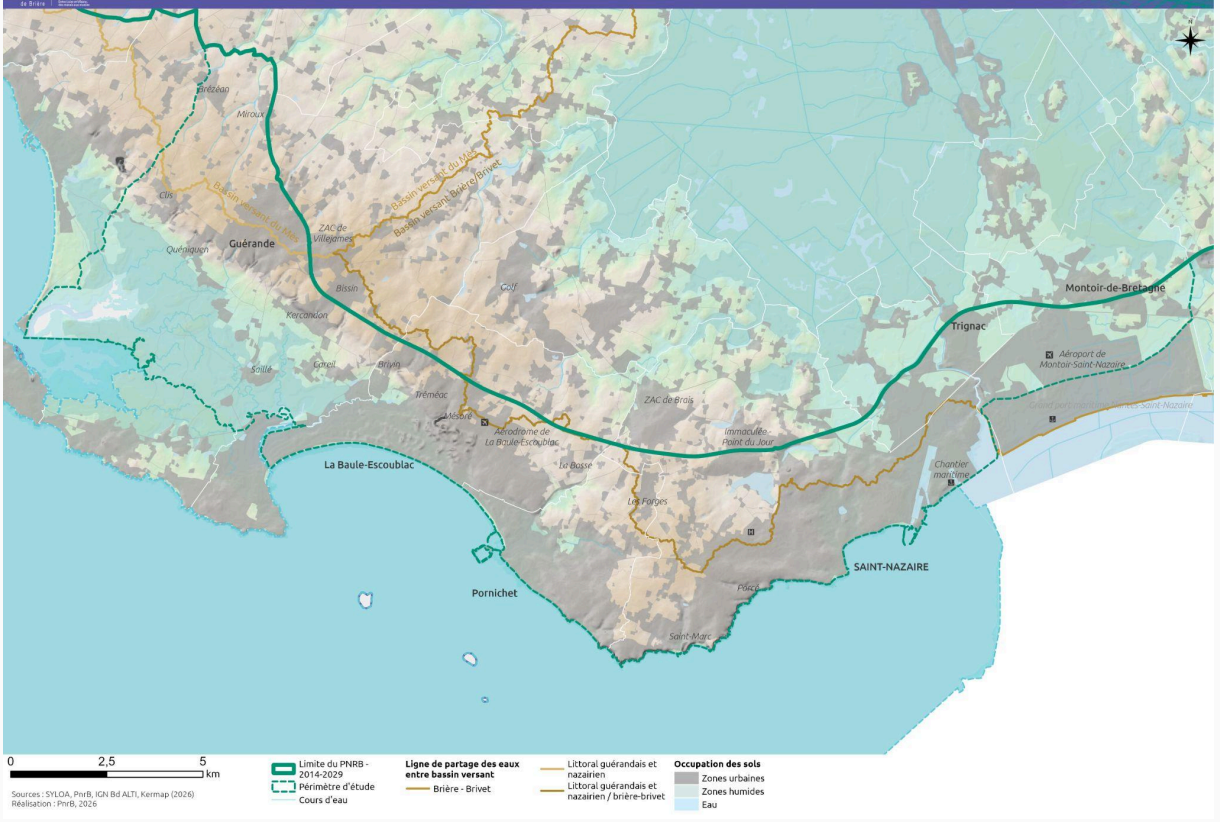
Le Parc naturel régional de Brière a produit une analyse multicritères, qui a constitué une base pour les échanges, en s'appuyant sur les enjeux suivants :

- Le partage des eaux : la limite de partage des eaux entre le bassin versant du Brivet et le bassin versant du Mès et pour les secteurs urbains, la prise en compte des schémas directeurs des eaux pluviales ;
- Les espaces agricoles et naturels inscrits dans les documents d'urbanisme et les PEAN ;
- La densité urbaine ;
- Les enjeux de biodiversité et les continuités écologiques : les zones N des documents d'urbanisme, les sites Natura 2000, les sites identifiés dans le schéma local des espaces naturels patrimoniaux (déclinaison locale de la stratégie nationale aires protégées), les données issues des Atlas de la Biodiversité Communale ;
- Les unités paysagères (ADDRN, 2025), le site classé "Marais salants de Guérande", le patrimoine.

Les enjeux sont représentés dans les cartes thématiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Lignes de partage des eaux sur le périmètre sud du Pnr de Brière



Sources : SYLOA, PnrB, IGN Bd ALTI, Kermap (2026)
Réalisation : PnrB, 2026

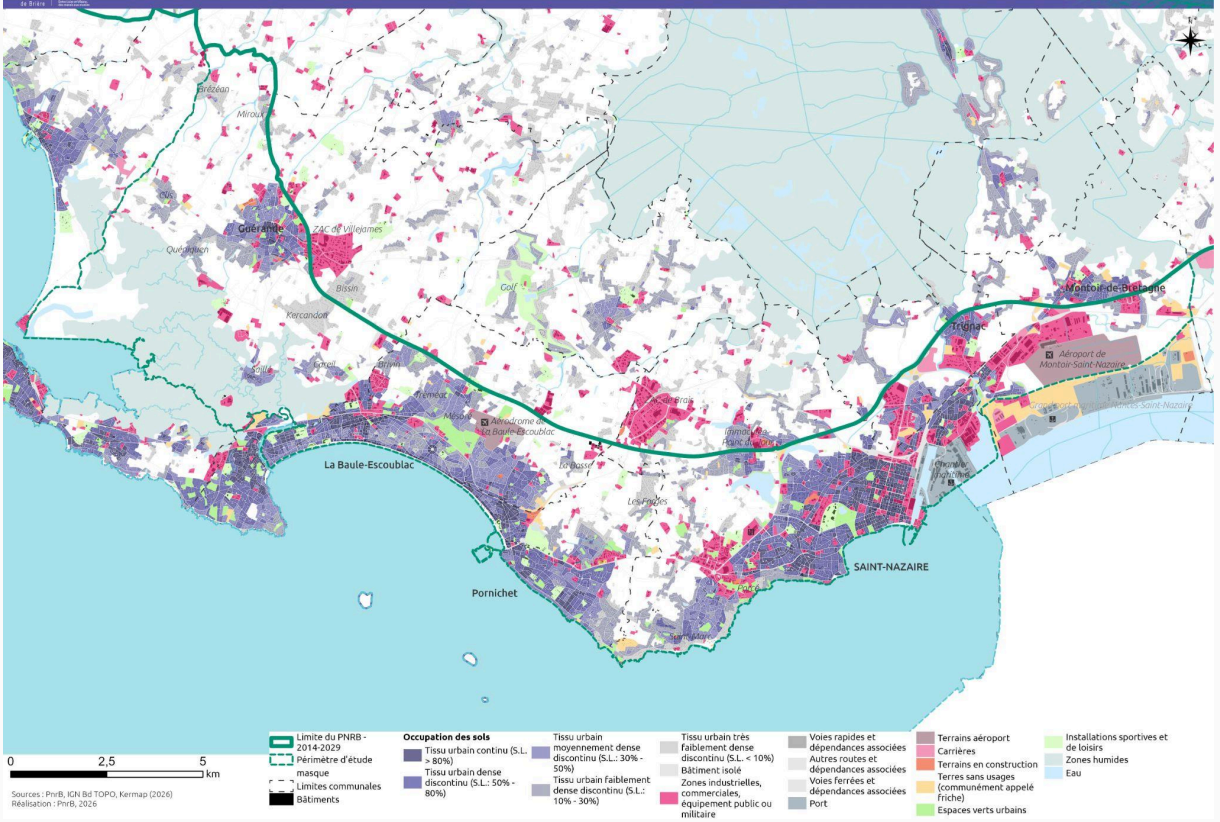
Espaces agricoles sur le périmètre sud du Pnr de Brière



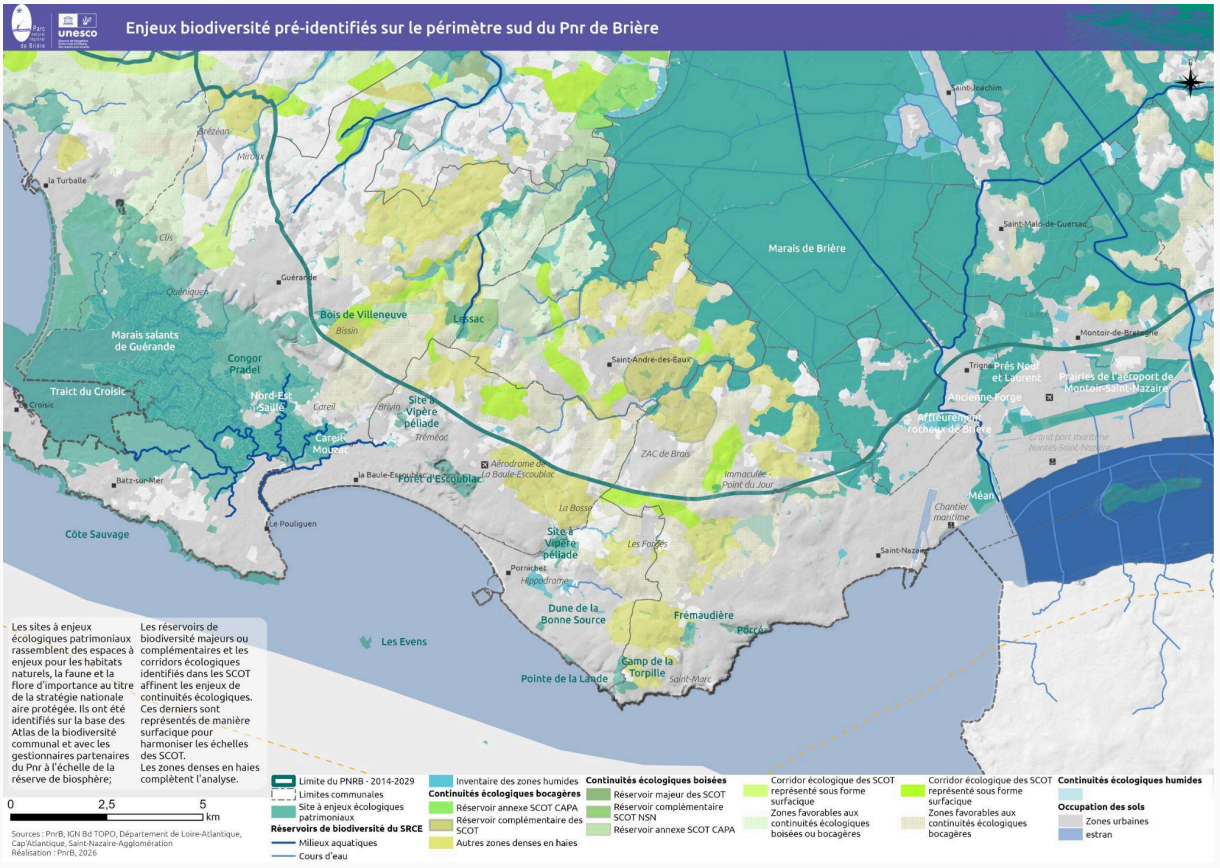
Sources : PnrB, IGN Bd TOPO, Département de Loire-Atlantique, Cap'Atlantique, Saint-Nazaire-Agglomération
Réalisation : PnrB, 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

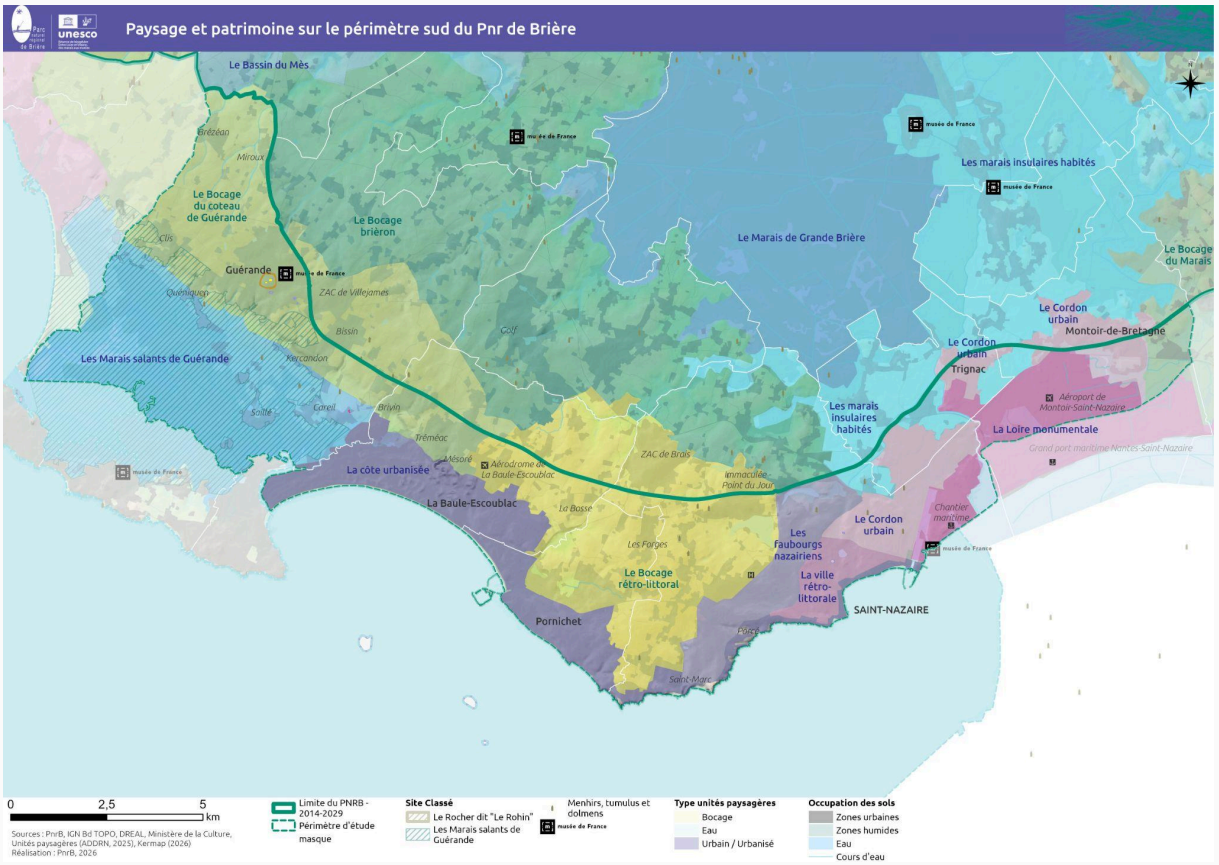
Densité des zones urbaines sur le périmètre sud du Pnr de Brière



Enjeux biodiversité pré-identifiés sur le périmètre sud du Pnr de Brière



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE



Le projet de tracé du périmètre d'étude ajusté

Sur l'ensemble des communes qui font l'objet d'un ajustement du périmètre de Guérande à Montoir-de-Bretagne, le projet de tracé fait l'objet d'un découpage fin excluant au maximum les zones industrielles et commerciales et les zones densément urbanisées, conformément à l'avis de l'Etat rendu le 14 janvier 2026 portant sur l'opportunité d'extension du périmètre d'étude.

Le tracé s'appuie sur les zones agricoles, les zones agricoles pérennes et les zones naturelles telles que définies dans les documents d'urbanisme (PLU et PEAN), qui ont fait l'objet d'une concertation spécifique avec les acteurs locaux dont les agriculteurs dans le cadre de leur construction. Le périmètre intègre les éléments issus du patrimoine culturel et les activités économiques locales dont l'ancrage et le modèle de développement correspond à la Marque Valeurs Parcs.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

La Baule-Escoublac

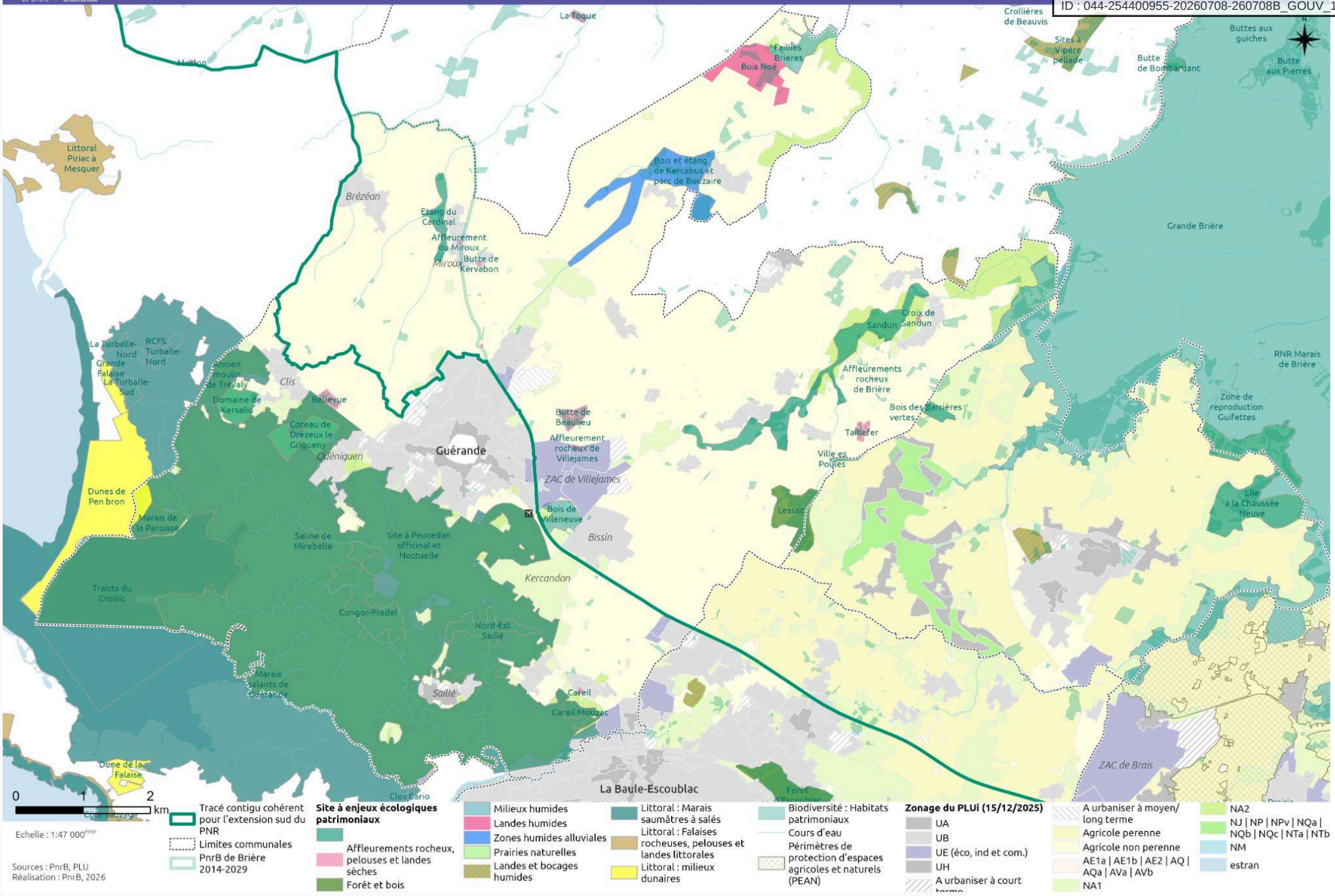
Suite à la concertation, la commune ne souhaite pas faire évoluer son périmètre. Le périmètre proposé est donc le périmètre actuel, qui suit la route bleue.

Guérande

Le périmètre, initialement adossé à la route bleue, propose aujourd'hui d'intégrer le bassin versant du Mès, en s'appuyant sur la limite de partage des eaux, qui dépend du schéma des eaux pluviales. Le nouveau tracé n'inclut pas le bourg de Guérande. Cette évolution du périmètre permet la prise en compte des enjeux hydrauliques, et s'inscrit en cohérence avec les extensions précédentes qui avaient déjà permis l'intégration d'une partie du bassin du Mès (commune d'Assérac en 2000, commune de Mesquer en 2019). Cette évolution du périmètre sur la commune de Guérande permet d'intégrer la quasi-totalité du Bassin versant du Mès. En effet, la tête de bassin étant située dans la Région Bretagne, cette évolution du périmètre a été écartée pour prendre en compte la complexité administrative qu'elle aurait induite.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Tracé contigu cohérent pour l'extension sud du Pnr de Brière sur la commune de Guérande



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Pornichet

La commune souhaitant conserver son statut de ville-porte, le périmètre reste inchangé et n'inclut pas la commune.

Saint-Nazaire

L'extension du périmètre s'appuie sur la coupure verte entre Pornichet et Saint-Nazaire, qui permet d'intégrer des espaces à enjeux patrimoniaux forts identifiés notamment lors de la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale (Parc naturel régional de Brière, 2024). Le tracé propose l'intégration du Camp militaire de la Torpille, site géré par le Conservatoire des Espaces Naturels Pays de la Loire et dont des enjeux avifaunes ont été relevés, ainsi que éléments patrimoniaux tels que le site du Cromlech présentant une mégalithe constitué d'un dolmen ainsi que le site néolithique du Tumulus de Dissignac abritant un tombeau mégalithique. Outre ce patrimoine culturel, l'intégration de la coupure verte intègre également la ferme "Entre Chèvres et Choux" en agriculture biologique, qui pourrait être éligible à la Marque Valeurs Parc. Ce découpage reprend également les unités paysagères telles que définies par l'ADDRN (2025), marquant une coupure paysagère entre le bocage rétro-littoral et l'unité urbaine "côte urbanisée".

Au-delà de la coupure verte, le périmètre ajusté propose la prise en compte de la trame bleue entre l'étang du bois Joalland jusqu'à Guindreff et les prairies patrimoniales dont certaines subhalophiles de Prézégat.



Au premier plan : bocage et étangs de Guindreff, à l'arrière plan étang du Bois Joalland, photo @VilledeSaint-Nazaire

Puis, le tracé intègre l'exutoire du Brivet et la vasière de Méan, qui a fait l'objet d'une recommandation d'intégration par le Conseil Scientifique et Prospectif lors de sa mobilisation sur l'ajustement du périmètre le 30 avril 2026. En effet, cette vasière fait l'objet d'une qualification ZNIEFF de type 1, en tant que zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Elle présente des habitats d'intérêt majeur pour l'avifaune maritime, constitue une zone d'alimentation primaire pour l'avifaune migratrice et hivernante, et accueille de nombreux oiseaux remarquables, notamment des limicoles. Elle constitue le dernier fragment d'une vasière autrefois très étendue.

Outre ces deux enjeux structurants, le tracé proposé s'appuie sur les zones naturelles et agricoles pérennes, telles que définies dans le PLU et dans le PEAN "Estuaire et Brière - Terre d'élevage et de nature", qui a fait l'objet lors de sa construction d'une concertation étroite avec le monde agricole. Le tracé évite les zones densément peuplées et les zones industrielles et commerciales.

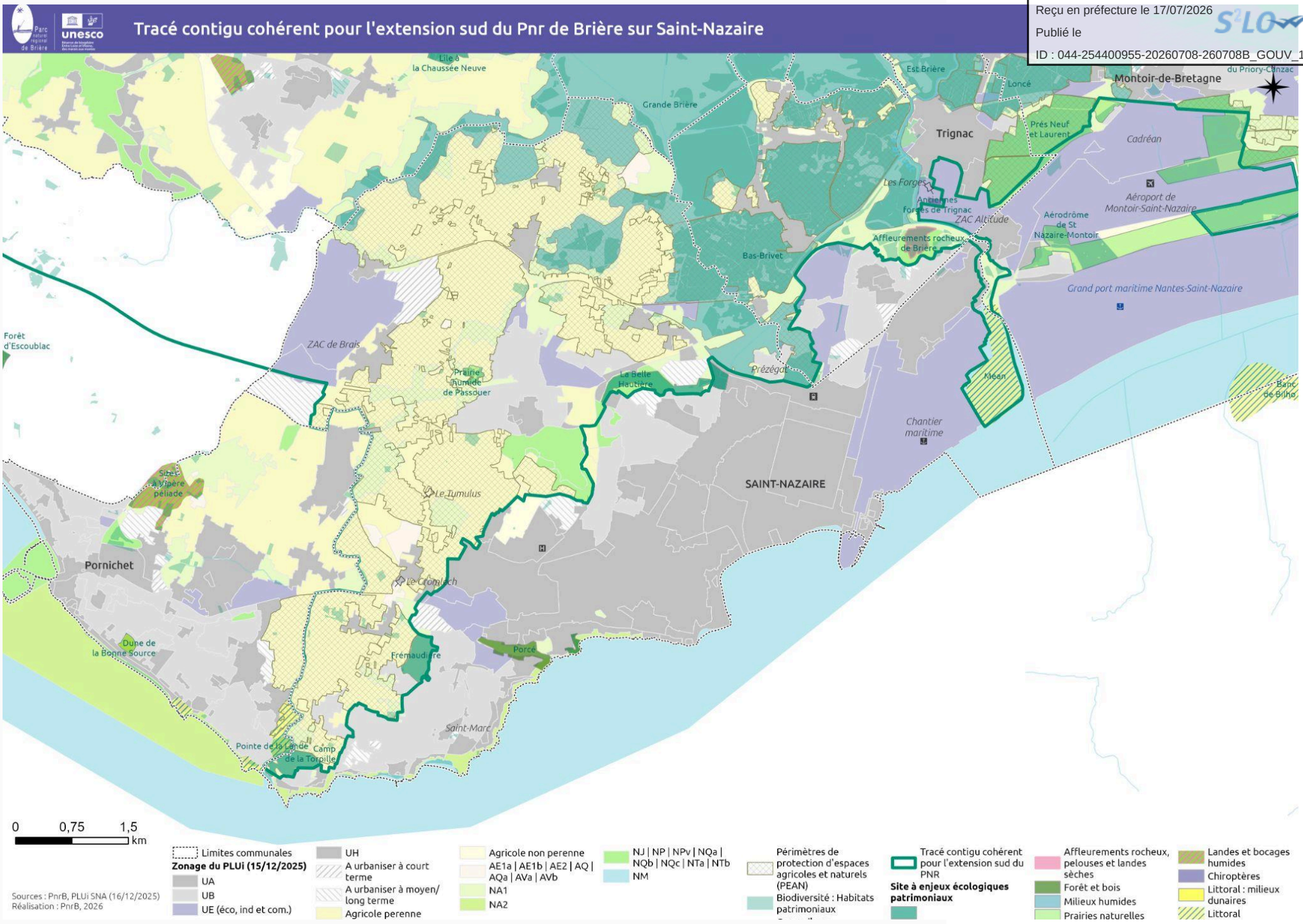




A gauche : Quartier de Prézégat, photo @VilledeSaint-Nazaire, à droite : Vasière de Méan, photo @Echo Presqu'île

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Tracé contigu cohérent pour l'extension sud du Pnr de Brière sur Saint-Nazaire



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Trignac

Le tracé proposé permet d'intégrer le site des Forges, qui présente des enjeux patrimoniaux forts tant en matière de patrimoine industriel du bassin nazairien, que d'enjeux en matière de biodiversité, le site étant à enjeu régional pour les chiroptères, en raison de son occupation aussi bien en période de mise bas et d'élevage des jeunes (printemps, été), de swarming (automne) et d'hibernation. La commune a engagé une dynamique de préservation de ce patrimoine naturel notamment à travers un partenariat initié avec le Département de Loire Atlantique, à travers le dispositif "Contrat Nature". La commune engage également une réflexion sur la requalification de ce site qui présente des sols dégradés liés à l'activité des forges, et porte un projet d'installations photovoltaïques, qui pourrait constituer un élément d'appui pertinent dans le cadre de la construction du volet énergies renouvelables de la Charte 2029-2044.

Le tracé propose également l'intégration du bourg de Trignac, qui peut présenter des enjeux de connexion avec le site des Forges. A l'échelle de la commune, Trignac a engagé une politique exemplaire de renaturation, avec notamment un projet de désimperméabilisation du bourg.

Au-delà de ces enjeux structurants, le tracé intègre, en continuité de Saint-Nazaire, les prairies de Prézégat qui offrent des habitats intéressants pour les oiseaux et où l'on retrouve notamment 5 espèces patrimoniales. Le tracé exclut la zone commerciale en intégrant les franges des aménagements routiers de cette zone qui peuvent être supports à un travail sur les franges urbaines. Le tracé intègre ensuite les espaces classés naturels ou agricoles dans le PLU, en contournant la zone industrielle et logistique mais en y intégrant les franges avec les espaces agricoles et naturels.



Forge de Trignac

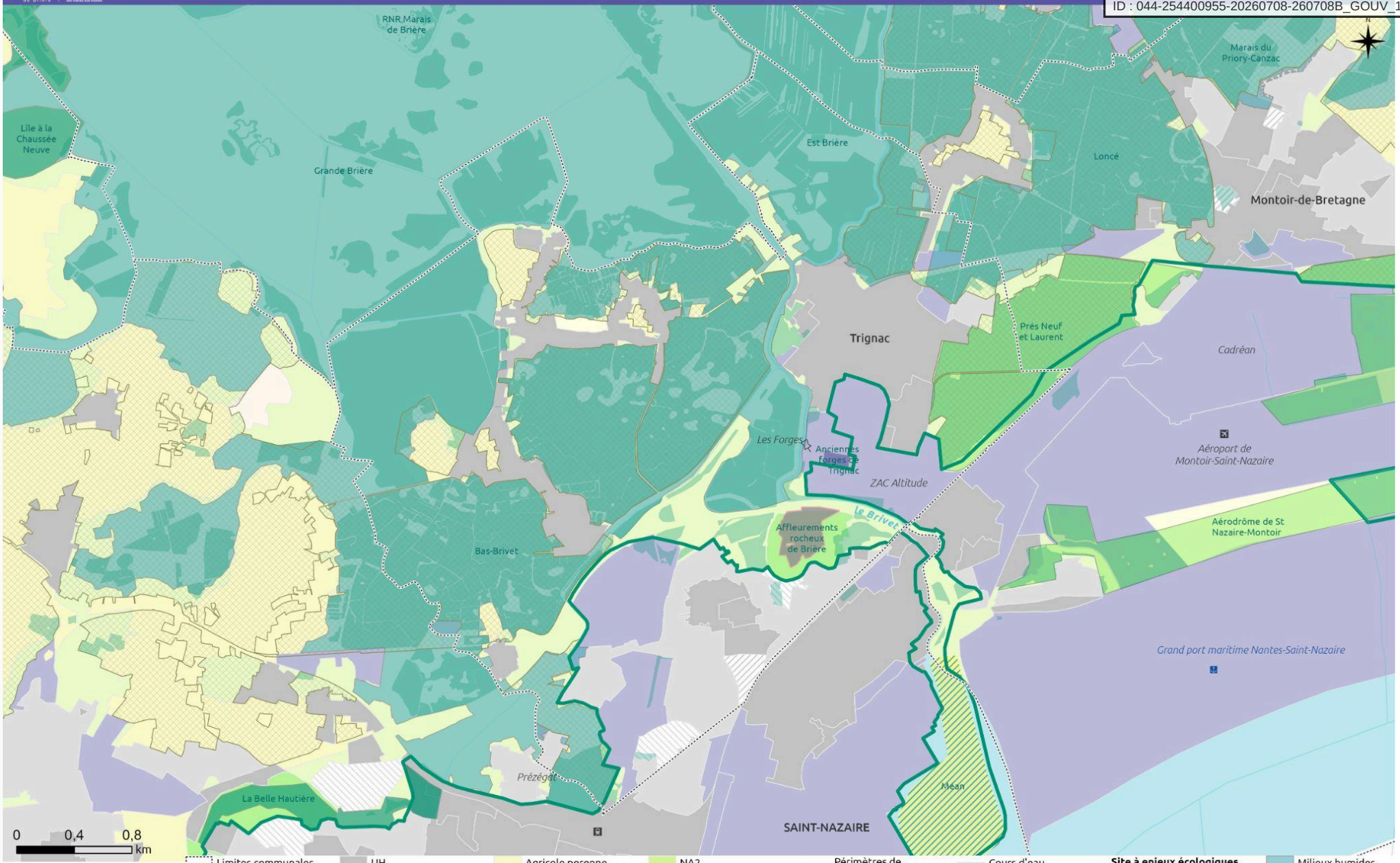




Projet de requalification du bourg et de la médiathèque de Trignac

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Tracé contigu cohérent pour l'extension sud du Pnr de Brière sur Trignac



Limites communales

Zonage du PLUi (15/12/2025)

- UA
- UB
- UE (éco, ind et com.)
- UH
- A urbaniser à court terme
- A urbaniser à moyen/ long terme
- Agricole perenne
- Agricole non perenne
- AE1a | AE1b | AE2 | AQ | AQa | AVa | AVb
- NA1
- NA2
- NJ | NP | NPv | NQa | NQb | NQc | NTa | NTb
- NM
- Périmètres de protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN)
- Biodiversité : Habitats patrimoniaux
- Cours d'eau
- Tracé contigu cohérent pour l'extension sud du PNR

Site à enjeux écologiques patrimoniaux

- Affleurements rocheux, pelouses et landes sèches
- Milieux humides
- Prairies naturelles
- Chiroptères
- Littoral

Sources : PnrB, PLUi SNA (16/12/2025)
Réalisation : PnrB, 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Montoir-de-Bretagne

L'évolution du tracé sur la commune de Montoir-de-Bretagne, dont le bourg était déjà intégré dans le périmètre actuel du Parc, repose sur la prise en compte des connaissances nouvelles apportées par les Atlas de la Biodiversité Communale (Parc naturel régional de Brière, 2020), qui ont révélé une biodiversité importante dans les prairies et mares qui entourent l'Aéroport de Saint-Nazaire - Montoir. Le tracé s'appuie, d'ouest en est, sur la continuité avec la commune de Trignac et la nouvelle route en construction, qui constitue une coupure urbaine, puis le contournement du Parc d'activités de Cadréan.

Le tracé proposé d'intégrer les espaces naturels du site de l'aéroport, composé en grande partie de prairies subhalophiles. Ces prés salés typiques des grands marais arrières littoraux représentent de forts enjeux de conservation à l'échelle européenne. Ces habitats patrimoniaux constituent, avec les autres prairies humides du site, un milieu favorable à l'accueil de l'avifaune, notamment les limicoles et les passereaux prairiaux (Barge à queue noire, Bécassine des marais, Cisticole des joncs, Gorgebleue à miroir, Linotte mélodieuse, Traquet motteux, Pipit farlouse...). Les nombreux points d'eau du site accueillent également d'importantes populations d'amphibiens à enjeux de conservation, tels que le Pélodyte ponctué, la Rainette verte, la Grenouille verte, Crapaud épineux, ainsi qu'une espèce de grand triton, le Triton crêté. Le Campagnol amphibie, espèce protégée inféodée aux milieux humides, fréquente également cet espace, tout comme le Conocéphale des roseaux et le Criquet tricolore, deux espèces d'orthoptères déterminantes ZNIEFF et prioritaires sur les listes rouges nationale et régionale.

Ces espaces prairiaux permettent par ailleurs l'expression d'orchidées sauvages telles que l'Orchis pyramidale ou l'Ophrys abeille. Des observations de Cératophylle submergé, espèce protégée à l'échelle régionale, ont été réalisées au niveau des zones les plus humides du secteur.

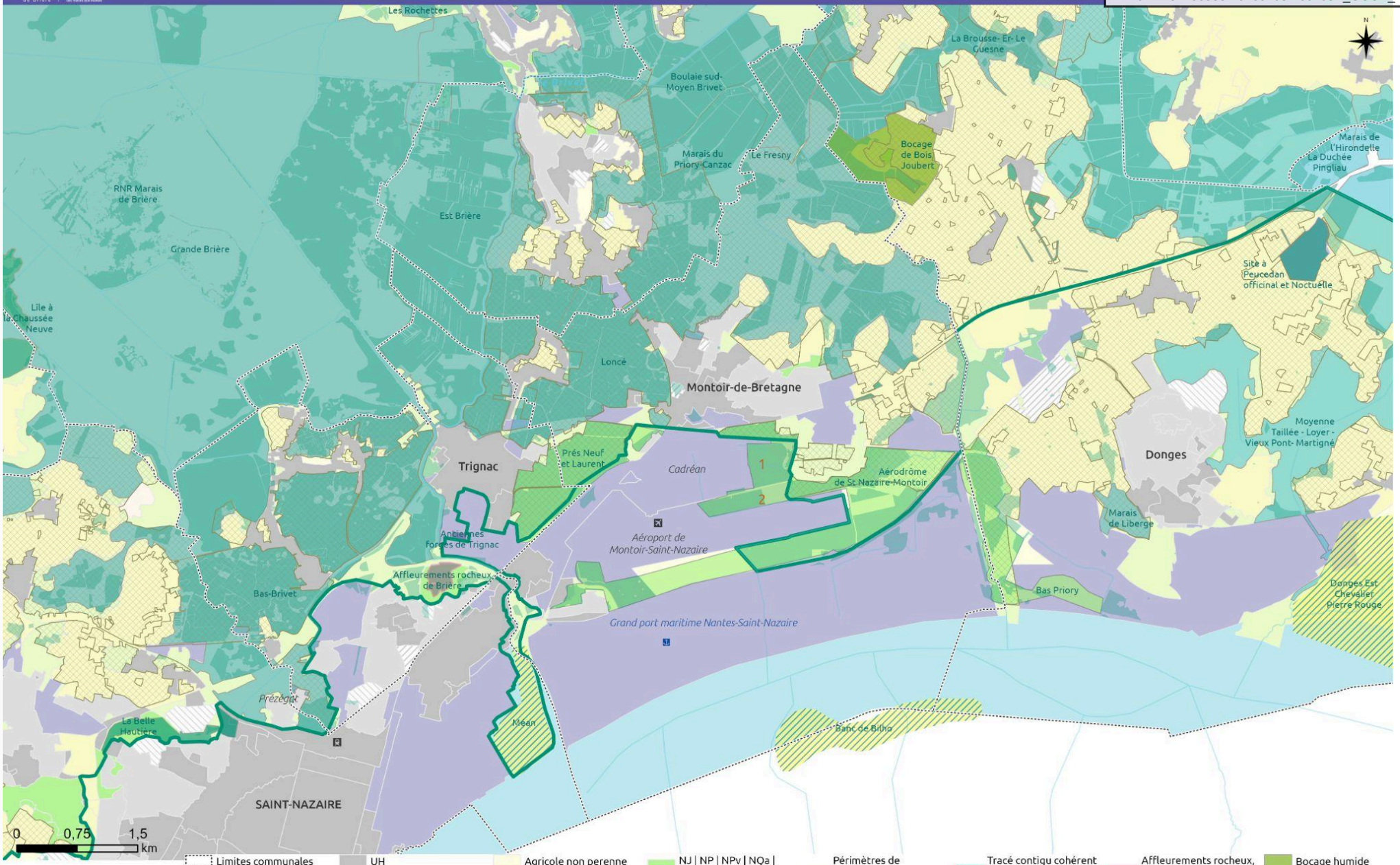
La réserve foncière d'Airbus pour son besoin de développement au sein de la zone UEa2a de Cadréan est exclue du périmètre (zone 1 sur la carte page suivante), de même qu'une zone de développement industriel d'Airbus entre Cadréan et la piste (zone 2 sur la carte page suivante), le tracé du PNR rejoignant ainsi la limite du PEAN.



Prairies de l'aérodrome de Saint-Nazaire - Montoir

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

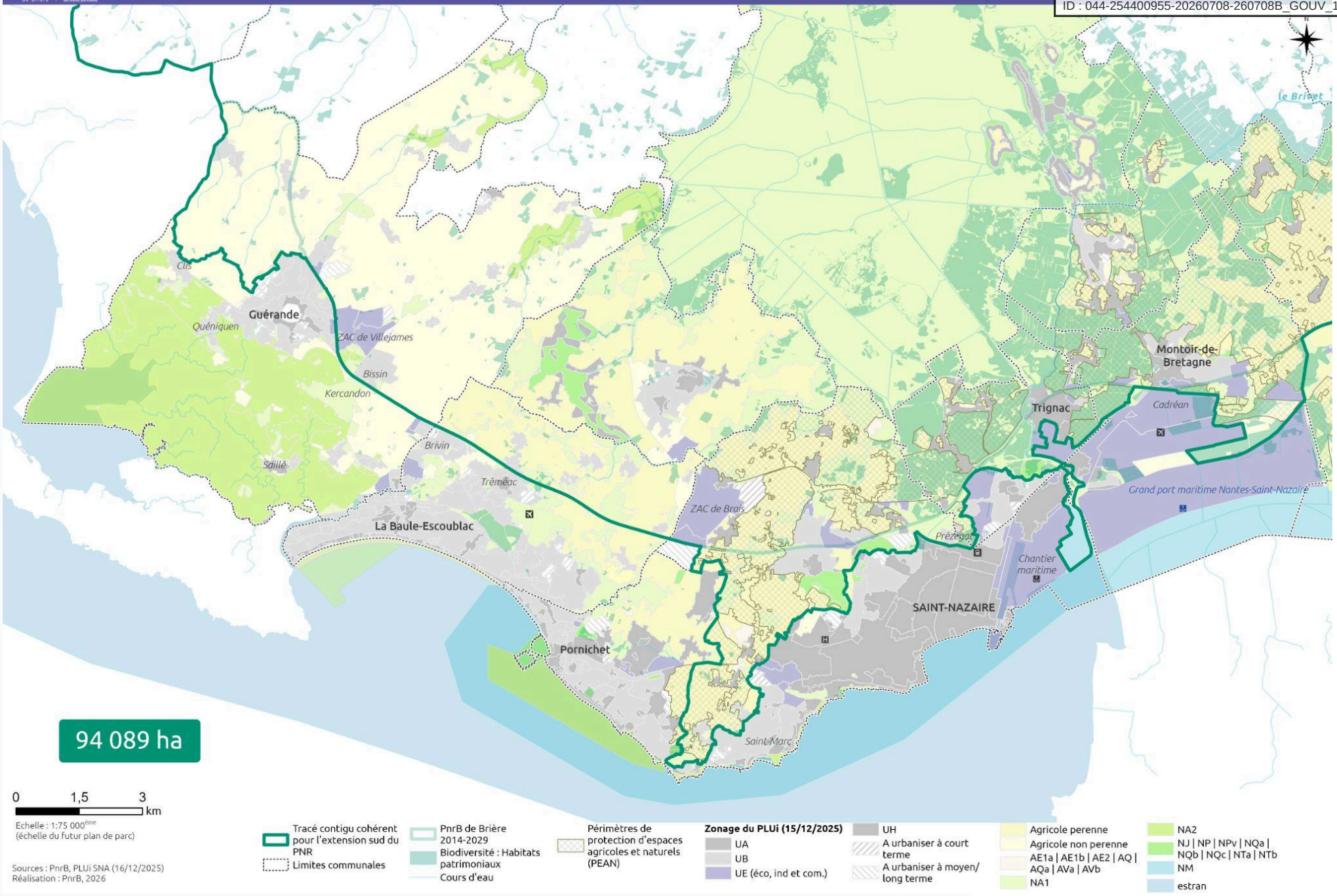
Tracé contigu cohérent pour l'extension sud du Pnr de Brière sur Montoir-de-Bretagne



Sources : PnrB, PLUi SNA (16/12/2025)
Réalisation : PnrB, 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

Tracé contigu cohérent pour l'extension sud du Pnr de Brière



Périmètre d'étude proposé pour la révision de la charte du Parc naturel régional de Brière 2029-2044
délibéré en Bureau du SMPnrB le 08 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_GOUV_1B-DE

94 089 ha



Sévérac
Saint-Gildas-des-Bois
Guenrouet
Bretagne
Pays-de-la-Loire
Missillac
Drefféac
Herbignac
Assérac
la Chapelle-des-Marais
Sainte-Reine-de-Bretagne
Pontchâteau
Sainte-Anne-sur-Brivet
Quilly
Mesquer
Saint-Molf
Saint-Lyphard
Crossac
Campbon
Bouvron
Saint-Joachim
Besné
la Chapelle-Launay
Prinquiau
Saint-Malo-de-Guersac
Savenay
Guérande
Montoir-de-Bretagne
Saint-André-des-Eaux
Donges
Trignac
la Baule-Escoublac
Saint-Nazaire
Pornichet

0 5 10 km

Sources : PnrB, IGN Bd TOPO
Réalisation : PnrB, 2026

Périmètre d'étude
Cours d'eau
Limites régionales
Limites communales
Centre-bourg

EPCI
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique)
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
CC de la Région de Blain
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
CC Estuaire et Sillon